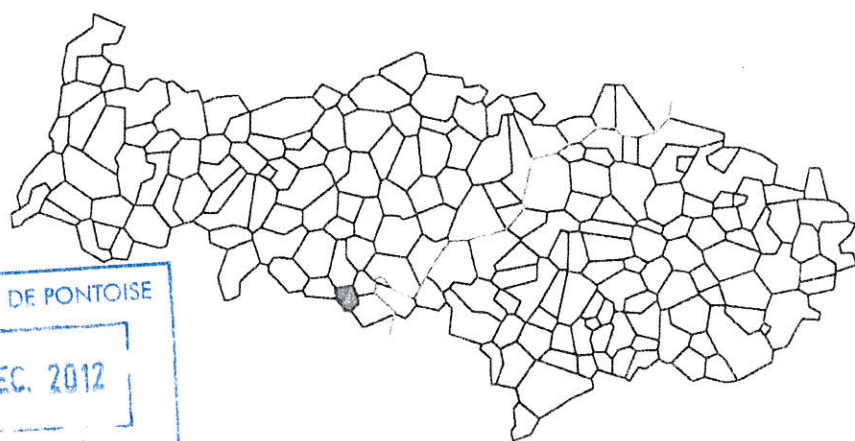


Département du Val d'Oise

Commune  
de **BOISEMONT**



**PLAN LOCAL  
D'URBANISME**

**PLAN DE ZONAGE**

N° INSEE : 95074

ECHELLE : 1/2000

1  
1



Direction  
Départementale  
de l'Équipement

Val d'Oise

Service  
d'Aménagement  
Territorial  
Ouest

Dressé par la S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme A. GENIN et M. SIMON  
en collaboration avec la Subdivision Aménagements et Equipement Territoriaux

P.L.U. approuvé le : 01 Juillet 2005  
P.L.U. modifié le : 30 Novembre 2012

## LEGENDE

- Limite de commune
- Limite de zone, de secteur

### ZONES URBAINES

- UA** Zone de constructions en ordre continu  
Habitat, Services, Activités
- UG** Zone d'habitat individuel principalement
- UH** Zone à caractère résidentiel
- UIB** Zone d'activités de fait
- AU** Zone d'urbanisation futur
- Emplacement réservé pour équipement public
- Bande d'implantation obligatoire des constructions
- Marge de recul inconstructible

### ZONES NATURELLES

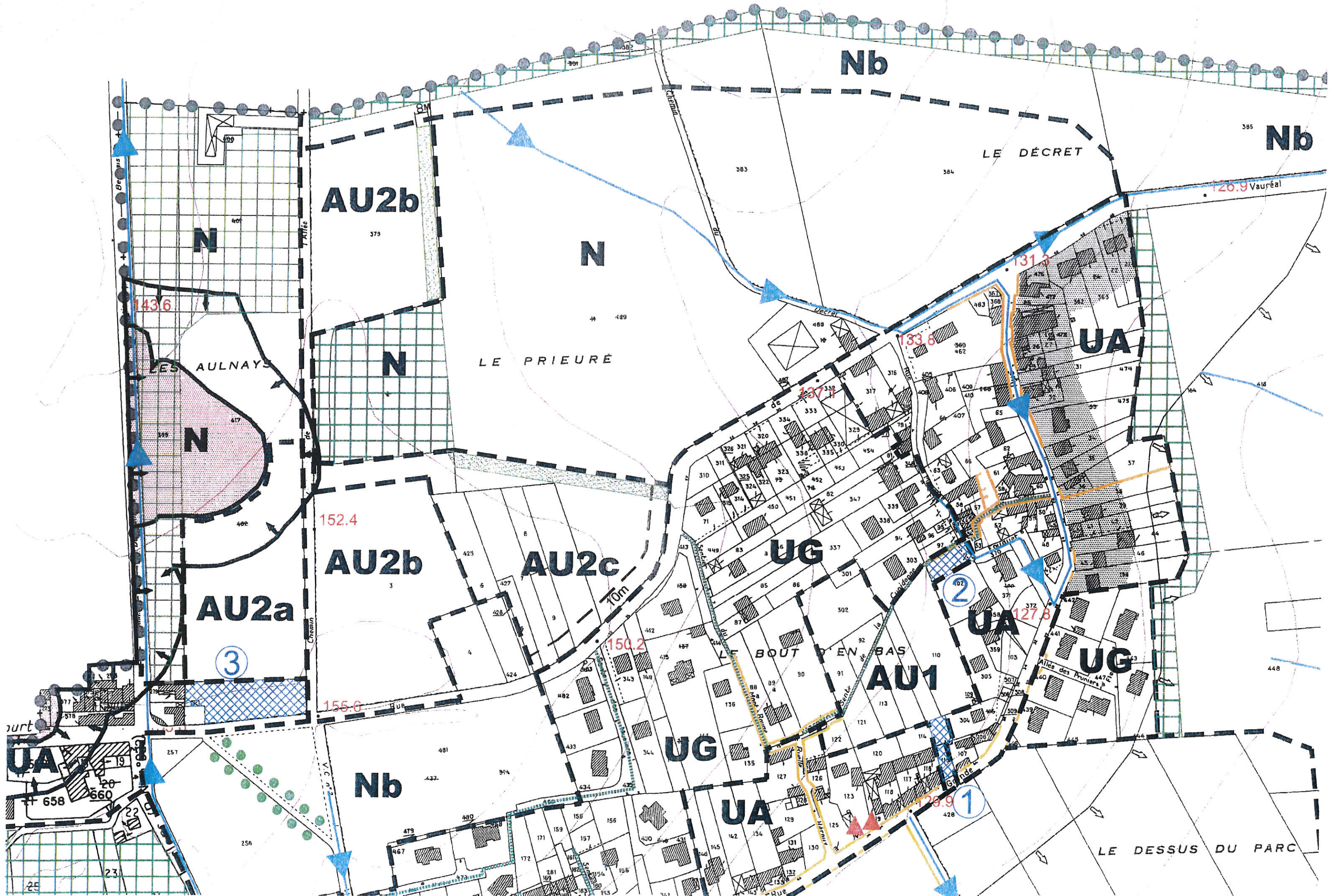
- N** Zone naturelle et forestière
- Espace boisé classé
- Axe de ruissellement temporaire lors d'orage
- Limite de carrières abandonnées ( Zone moyennement exposée)
- Limite de carrières abandonnées ( Zone très exposée)
- Risques de mouvement de terrain liés au gypse  
(Effondrement ou affaissement)
- Zone de sensibilité archéologique
- Protections au titre de l'article n°123-1-5.7° du code de l'urbanisme
- Plantations d'alignement à préserver
- Arbres remarquables à préserver
- Patrimoine local à préserver
- Mur de clôture existant à conserver ou à restaurer
- Marge d'isolement paysagère à créer
- Protections au titre de l'article n°123.1.6° du code de l'urbanisme
- Sente piétonne existante à conserver

NOTA : L'ensemble du département du Val d'Oise est classé  
zone à risque d'exposition au plomb ( AP 22/12/2000 )

#### EMPLACEMENTS RESERVES POUR DES EQUIPEMENTS PUBLICS

- 1 - Accès à la zone d'urbanisation future AU1 par la Grande Rue
- 2 - Accès à la zone d'urbanisation future AU1 par la rue Fouquet
- 3 - Parc de stationnement
- 4 - Extension de la rue Lucien Kruyser viabilisée

Extrait n°1 du plan de zonage après modification



Extrait n° 2 du plan de zonage après modification

